





EVOLUER AVEC CLAIRVOYANCE

Mesdames et Messieurs,

Pour REVOR Fondation collective, l'année 2014 a de nouveau été couronnée de succès sur les plans financier et opérationnel. La famille REVOR vit chaque jour les valeurs de ses principes directeurs. La principale obligation de REVOR Fondation collective envers ses assurés est la sécurité à long terme, sur la base du modèle unique de la garantie des intérêts.

Les décisions politiques et les évolutions économiques nécessitent d'évoluer avec clairvoyance. Comme prévu, nous avons poursuivi en 2014 les changements structurels selon l'OPP2 et les mesures nécessaires seront terminées d'ici fin 2016.

Cette année encore, REVOR Fondation collective garantit l'intérêt LPP sur les avoirs de vieillesse obligatoire et surobligatoire. Dorénavant, les rachats de prestations effectués par les assurés dès 2015 sont assurés en tant que capital-décès supplémentaire et sont ainsi garantis aux proches, en plus des prestations réglementaires.

Nous sommes donc satisfaits du succès de l'exercice écoulé et nous relevons le défi consistant à gérer les évolutions afin de bâtir un avenir plus sûr.

Emil Gafner
Président du Conseil de fondation

Peter Gurtner
Gérant a.i.

APERÇU DES CHIFFRES

2014

2013

1'313

ENTREPRISES

1'374

14'180

ASSURÉS

14'699

1'231'176'000

TOTAL DU BILAN

1'260'000'000

31'355'000

RÉSERVES TECHNIQUES

28'235'000

8'618'000

RÉSERVES POUR ACTIFS

8'820'000

103,1 %

TAUX DE COUVERTURE

102,9 %

1'301

BÉNÉFICIAIRES DE RENTE
DE VIEILLESSE

1'202

576

BÉNÉFICIAIRES DE RENTE
D'INVALIDITÉ

563

508

AUTRES BÉNÉFICIAIRES
DE RENTE

518

PROFILS ADAPTÉS AUX PME

SUIVI PERSONNEL

Une bonne solution de prévoyance peut aider à motiver vos collaborateurs et collaboratrices à travailler à long terme dans votre entreprise. La prévoyance dans le cadre du 2^e pilier est en effet un élément important pour une retraite sans souci. La solution de compte de REVOR Fondation collective propose la solution de prévoyance adaptée à la taille de chaque entreprise. Il peut s'agir de solutions standard ayant fait leurs preuves ou de modèles individuels développés selon des objectifs spécifiques. Vous serez conseillés personnellement et profiterez du savoir de nos partenaires compétents dans votre région.

INVESTISSEMENT SÛR

La solution de prévoyance REVOR est sûre, transparente et simple: la solution de compte REVOR de votre banque partenaire garantit l'intérêt minimum LPP sur la totalité de la fortune de prévoyance de vos collaborateurs et collaboratrices – sans danger de placements à risque, de découvert ou de financement de mesures spéciales suite à un découvert.

Tous les risques à assurer contre le décès, l'invalidité et la longévité sont réassurés. Les cas de rentes sont couverts par nos réassureurs. Tous les facteurs de coûts sont mentionnés sur chaque certificat de prévoyance REVOR. Il n'y a plus de coûts de gestion de fortune et la banque partenaire gère sans frais votre compte de prévoyance avec intérêts garantis.

Une offre de plan compréhensible, avec toutes les possibilités d'aménagement légalement autorisées pour votre entreprise, complète la solution de compte REVOR. Les plans de prévoyance peuvent être modifiés ultérieurement en tout temps. Profitez également du tarif d'expérience REVOR pour toutes les entreprises et les branches. REVOR Fondation collective renonce à une tarification par branches, avec des classifications de risque dans les classes de tarif correspondantes.

ANCRAGE RÉGIONAL

REVOR Fondation collective a été fondée sur l'initiative de l'Association suisse des banques régionales. Le but était d'associer les prestations dans le cadre de la prévoyance avec l'aspect de la valeur ajoutée régionale. Le capital qui nous est confié ne fuit pas mais reste dans la région en question. Les cotisants en profitent donc aussi indirectement. La banque partenaire choisie, qui vous garantit l'intérêt LPP sur la totalité du capital de prévoyance (part obligatoire et surobligatoire), n'investit donc pas dans des marchés financiers volatils.





PARTENARIAT

La prévoyance vieillesse des entreprises doit être fiable. Les courtiers professionnels conseillent les entreprises de manière compétente et indépendante. Celles-ci trouvent ainsi le partenaire idéal pour assurer leurs collaborateurs et collaboratrices.

Entretien avec Stephan Maeder, directeur/CEO de la Profex AG, Reiden; spécialiste en assurances avec orientations planification de prévoyance, de retraite et des finances

LES CONTRATS ENTRE REVOR FONDATION COLLECTIVE ET LES ENTREPRISES SONT EN RÈGLE GÉNÉRALE CONCLUS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE COURTIER. QUEL RÔLE VOTRE BRANCHE JOUE-T-ELLE POUR LA SÉCURITÉ DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE?

Profex AG est un courtier typique de solutions d'assurance pour les petites et moyennes entreprises (PME). Grâce à nos connaissances approfondies du marché de l'assurance, nous établissons des concepts adaptés à nos clients. Les courtiers sont des interlocuteurs personnels qui suivent l'entreprise de l'analyse au traitement du contrat. Les entreprises peuvent donc rester focalisées sur leurs activités principales et jouir toutefois de contrats sur mesure pour assurer la retraite de leurs collaborateurs et collaboratrices.

QUELLE EST LA RELATION OPTIMALE ENTRE LE COURTIER ET LE CLIENT?

Pour les entreprises, nous sommes des interlocuteurs à même de répondre à toutes les questions en matière de prévoyance et d'assurance. Les besoins de nos clients sont au cœur de notre travail. Ils doivent pouvoir se fier en tout temps à la compétence du courtier. Celui-ci doit comprendre les besoins de son partenaire commercial et pouvoir proposer une solution convaincante grâce à sa connaissance du marché. Il en résulte des relations solides et de confiance – la base d'une collaboration réussie –, qui nous permettent d'atteindre notre objectif principal: la satisfaction de nos clients.

QUE SE PASSE-T-IL SUR LE MARCHÉ ACTUELLEMENT?

Nous vivons actuellement une époque très tourmentée dans le secteur financier. Les entreprises se font du souci. Leur objectif explicite est de placer leurs fonds de prévoyance de manière sûre dans même dans un avenir incertain. Elles savent que le courtier professionnel trouvera l'offre optimale pour ses clients même si les temps sont difficiles.

Surtout à l'heure actuelle où les entreprises recherchent plus que jamais la sécurité pour leurs placements, il est recommandé d'avoir REVOR Fondation collective comme partenaire contractuel.

QUE PENSEZ-VOUS DE LA COLLABORATION AVEC REVOR FONDATION COLLECTIVE?

REVOR Fondation collective est orientée vers des rendements garantis et répond ainsi au principal besoin actuel des personnes intéressées à l'assurance – sa philosophie est convaincante et compréhensible pour les entreprises.

Le traitement du contrat est toujours simple. Elle est simple et dès le départ, elle a été professionnelle. Le service est fiable et les charges sont minimales. Cela a entraîné une simplification des processus de notre administration.

A L'AVENIR ÉGALEMENT: ÊTRE EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC REVOR PRÉVOYANCE

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a décidé d'abandonner le taux plancher de l'euro et d'introduire des intérêts négatifs. La première mesure a surtout des effets pour les institutions de prévoyance avec des placements en titres. Les intérêts grèvent en outre les espèces des grandes caisses de pension. Les engagements qui résultent de cette politique monétaire et des intérêts obligent les caisses de pension à investir dans des placements nettement plus risqués.

Son système de sécurité unique protège REVOR Fondation collective des problèmes de placements: ses banques partenaires garantissent l'intérêt minimal sur le capital de prévoyance. REVOR Fondation collective s'adapte cependant aux changements et étudie attentivement les éventuelles adaptations.

Le Conseil de fondation a mis en place à cet effet un groupe de travail interdisciplinaire, qui a pour tâche d'élaborer des propositions pour une future orientation stratégique optimale de REVOR Fondation collective.

Des bases de décision sont préparées pour les thèmes suivants:

- _ Extension possible de la palette de produits
- _ Organisation plus efficace de l'administration du point de vue technique et administratif
- _ Optimisation du conseil et du service

Nous vous informerons régulièrement des résultats et des décisions.

PRENEZ-NOUS AU MOT!

Contactez-nous si vous avez des questions concernant le système REVOR. Si votre entreprise ne collabore pas encore avec nous, nos experts et partenaires commerciaux sur place sont à disposition pour un entretien. Ils vous soumettront volontiers une offre adaptée:

GÉRANCE / ADMINISTRATION

T 031 359 79 77
E verwaltung@revor.ch

DISTRIBUTION

T 031 310 58 85
E vertrieb@revor.ch



REVOR Fondation collective
Case postale 5365
3001 Berne
T 031 359 79 77
revor.ch